

Guaraz ; aussy j'oz (1) souvent de ces disées de divers, que, recherchées, sortent en fumée, combien que j'ay ceste ferme opinion qu'ilz ne lairront de soutenir les rebelles occultement, jusques à tant que la royne d'Angleterre voye comme on procéderat et ce que succéderat en l'appoinctement qu'elle désire négotier. Après, comme je me partoy, le conte de Licestre me tira à part, et me dict que je me assurasse que le poinct de la religion ne empescheroit que les choses des Pays-Bas ne s'accommodassent, et que je le tinsse de luy qu'il s'y employeroit sincèrement. Je le remerchias de la bonne intention, et l'exhortas à continuer envers Sa Majesté Catholique, selon ce qu'il professoit qu'il recognoissoit luy debvoir, et qu'il s'assurast que Sadicte Majesté sçavoit estimer et recognoistre les services que luy estoient faitz, et que de sa bonne volonté je ne lairroy d'en faire le rapport tel qu'elle mérite.

Ores de la fréquence de la court, et de ce que ses conseillers me dirent et qu'on m'ha compté depuis, j'entens qu'ilz faisoient compte de me licentier, et la royne, que je prendroy congé d'elle, et maistre Haton mesmes le dict à quelques-ungs de ma compagnie, avec qui je vois demain, comme j'ay escript, et pense que au retour ilz ne me voudront icy davantaige. Dieu sçait les discours aussi que se sont faitz de ceste nouvelle mutinerie que les Espaignolz ont attenté à Bruxelles, de celle qu'ilz dient icy des chevaulx-légers, lesquelz ilz nomment espaignolz ; et quant on leur dict qu'ilz ne sont pas tous de ceste nation, ilz répliquent qu'enfin tous sont estrangers et à leur poste (2). Ilz comptent aussi les hazartz que l'on voyt par les autres mutineries des Allemans, jusques-là qu'il samble que le duc d'Alve et Vostre Excellence depuis ne se sont souciez, comme que ce soit, que les soldatz soyent payez, ny quel intérêt le Roy et ses peuples en reçoivent, pourveu que à main forte les Espaignolz puissent venir à la domination des Pays-Bas, et que par là ilz peuvent conjecturer icy quelle espérance il y peult avoir pour leurs subjectz et pour la trafficque et conservation de l'entrecours suyvant les traictez, puisqu'on ne se peult à présent assurer en nulle ville des Pays-Bas des propres soldatz du Roy, pour les insolences qui leur sont consentues : alléguans le hazart auquel les nations se virent en Anvers, à la mutinerie qui y fut, et tous les aultres soldatz, à l'imitation de cela et de Utrecht, n'en feront pas moins où ilz pourront, et des choses tant particulières que je ne sçay assez m'esbahir de ce qu'ilz sçavent ; inférans tousjours que ceste façon de procéder non-seulement désolera les Pays-Bas, mais ne peult estre que très-pernitiveuse et hazardeuse à tous les voysins encoires, pour l'advenir.

(1) *J'oz*, j'ois, j'entends.

(1) *A leur poste*, à leur volonté, de l'espagnol *à su posta*.

De ces propos je considère davantage ce que icy quelques-ungs m'ont voulu bien fort assurer, qu'il se traicte une ligue entre les François et ce royaume, et de quelques autres rois, seigneurs et villes qui sont à la marine, avec aussy quelques princes d'Allemagne, que cestuy-cy est le plus grand argument par lequel ceste royne pense persuader au roi de France et à son frère de s'accorder; et ont opinion aucuns que ce qu'ilz m'ont entretenu ces jours, et dilayé de me faire venir au conseil, devoit avoir esté en attendant quelque nouvelle de cecy. Maintenant ilz hasteront mon partement, lequel toutesfois, pour satisfaire à Vostre Excellence, je taicheray d'entretenir, s'il m'est possible, jusques au retour du dernier courier que j'ay envoyé.

Et me recommandant, etc. De Londres, ce xxviii^e de febvrier 1576.

De Vostre Excellence très-humble et obéissant serviteur,

F. PERRENOT.

IX

Au grand commandeur de Castille.

Londres, 5 mars 1576.

Monseigneur, comme j'escrivis à Vostre Excellence mardy dernier, j'allas avec maistre Haton à Eltham, qu'est une maison de la royne, laquelle elle luy ha donné en vie. Il me vint querre en mon logis avec quelque cent et cinquante chevaux, ou plus, accompagné de plusieurs gentilzhommes principaulx, et entre autres de Coban et de Corbet, et me mennat disner premier en ceste ville en la maison d'ung officier, sien amy, où nous fusmes traictez fort magnifiquement. De là nous sortismes de la ville, et aux pareqs de sa maison il nous fit premièrement veoir quelques chasses. Depuis me recueillit en ladicté maison avec fort grande pompe et appareil, où il fit ung festin autant splendide que l'on scauroit dire, avec force musicques et comédies. Le lendemain, il me mena à Granewitz (1), où il me monstra la maison de la royne, esquipée partout fort richement comme si sa personne y fût esté; et là ne fit pas moins qu'en sa maison, ains, par-dessus cela, l'après-disner, fit faire une joustte en lice, aussi bien

(1) Greenwich.

courruë que j'en ay guières veu, pour le nombre des gentilzhommes qui sortirent sur les rangs. Dois là nous revinsmes en ce lieu, où je ne sceuz tant faire qu'il ne me raccompagnat jusques dedens mon logis. Il me fit aussi présent d'une couple de hacquenées bien arnaichées, et de deux couples de lévriers fort beaux.

Parmi tous ces esbatz, nous ne perdismes pas temps, car il m'entretint en sa maison une bien bonne pièce, et par les chemins, m'exhortant de vouloir tenir la main à ce que les choses du Pays-Bas se accommodassent de façon que, conservée l'auctorité et dignité de nostre roy, ce royaume et sa maistresse se puissent assurer de l'amitié et bonne correspondance du Roy, nostre maistre, chose qu'elle désiroit surtout : me représentant les inconvéniens qu'ilz doubtoient, pour la jalousie qu'ilz avoient de l'altération en la conduite des Pays-Bas, et comme tant mien amy, squ'il me vouloit assurer l'intention de sa maistresse estre saine et droicte en cecy ; qu'elle ne pourroit nullement du monde s'excuser de pourveoir à ses affaires, pour la doute qu'elle avoit des François et autres circonvoisins, en cas qu'il ne fût pourveu à l'estat présent. Et me parlat ung langage plus de catholicque que aultrement, et de personne qui désireroit que par ces assurances les choses de la religion en sceussent myeulx valoir. Et derechief m'offrit et priat de traicter avec sa maistresse, si je voulois, et que je lui deusse parler confidamment, car je le pouvois faire.

Les responses miennes furent à l'ordinaire, et certes je ne puis délaissier de compter à Vostre Excellence ce que je dis de ce gentilhomme, qui m'ha monstré une courtoisie et une amitié si très-grande que je n'en scaurois assez dire, tellement que, si j'osois, je supplerois Vostre Excellence de luy en vouloir escrire ung mot, pour m'ayder à porter une partie de l'obligation que je resens si grande en son endroit. Ses caresses sont esté telles que, pour n'avoir oncques esté usées à nul autre, l'ambassadeur de France (à ce qu'on m'ha dict) en est entré en grande suspition, et toute ceste court en ha esté en bransle, pour le grand crédit qu'ilz scavent que cestuy-cy a avec la royne, et qu'elle luy deffère autant et plus que à nul de son conseil, encoires qu'il n'en soit point : ce que l'on dict il sera de bref, et mis en dignité. Jusques-là est venue la chose, que l'on a semé des pasquilles où l'on nous a appelé le Flamen et Anglois espagnolisé, avec plusieurs notes plaines de suspition que nous traictons altération de ceste religion : ce que sa maistresse en partie m'ha compté, laquelle me fit hier appeller, et accompagner vers elle par ung gentilhomme nommé Wotom, qui ha esté autrefois à Naples, et bien recueilly (à ce qu'il m'ha dict) de monseigneur le cardinal de Granvelle. Tous pensoient que ce fût pour me licentier, comme elle-mesme m'en donna quelque apparence. Et m'ayant tiré à l'esquart, elle me fit apporter ung siège, et me commençat faire une grande préface de la confidence qu'elle avoit de moy, et de la satisfaction

de la forme que j'avois tenu en mon besogné, me priant de la vouloir assister en ceste bonne œuvre qu'elle prétendoit achever, sus laquelle je luy pouvois dire mon oppinion librement, non comme envoyé du Roy, mais comme celluy de l'amitié duquel elle se confioit entièrement (et cecy encoires en telz termes qu'il me sembleroit trop grande présomption de les réciter), et que je m'asseurasse que ny conseiller ny personne vivante, non pas sa propre chemise, n'en scauroit à parler; que si bien elle estoit femme, d'où l'on la pouvoit tenir pour peu secrète, que je considérasse qu'elle estoit royne, et que la qualité de son estat luy enseignoit par force ce qu'elle devoit observer en cecy, pour ce qu'il luy emportoit. Et de là commençat à me dire la doute qu'elle avoit que Vostre Excellence divertiroit Sa Majesté Catholique, plustost que aultrement, de la bonne intention qu'il avoit déclaré à Coban; que de la sienne d'elle, je m'asseurasse qu'elle estoit sincère, et que tous les ministres des religions ne luy persuaderoient jamais à prétendre chose du Roy messéante ou dommaigeable à son estat, car le sien mesmes l'admonestoit de ce qu'en cecy elle devoit faire, et qu'elle n'estoit pas tant transportée qu'elle n'eust les considérations que avec raison elle devoit avoir; que pleust à Dieu tous les princes se joingnissent, mesmes le Roy et elle, pour une fois encheminer quelque bonne résolution aux choses de la religion, et pour s'emploier en quelque autre œuvre plus nécessaire à la chrestienté, que de s'amuser à toutes ces disputes et différences qui estoient cause de tant de maulx qu'elle souffroit. Et vint là que son intention ne seroit jamais que l'on deust demander au Roy aultre exercice en la religion que celle qu'il vouloit maintenir, mais que, attendu le grand dommaige que le Pays-Bas avoit receu, et que jà ces oppinions nouvelles estoient tant imprimées en ces peuples révoltez, il seroit bien que Sa Majesté modérât la rigueur des exécutions, pendant qu'il mectroit autre ordre pour ramener ces cueurs aliénez, et que ses subjectz ou devoient vuyder les pays, ou se contenter à se accommoder en cecy et dissimuler pour le moings leur oppinion, pendant qu'il ne se satisfaisoit en la religion de leur prince; qu'elle prétendoit que ceulx de Hollande et Zélande, avec leurs adhérens, puisqu'elle se vouloit entreprendre en ceste réconciliation, se remeissent du tout à elle, et que ceste-cy estoit la difficulté en laquelle ilz estoient présentement, pour ce qu'ilz ne s'asseuroient pas du tout d'elle, comme personne qui possible seroit partiale pour le Roy en respect de son propre estat.

Ce qu'elle prétendoit de son costel, c'estoit que les Pays-Bas, conduictz à leur ancienne forme, retournassent en ceste obéissance et devoir qu'ilz avoient rendu au Roy et à ses prédécesseurs; et avec l'assurance des voisins, laquelle sans faulte, y estans les Espagnolz, ilz n'auroient jamais, ains seroient constraiectz, si Sa Majesté Catholique continuoit à se laisser amuser par eulx, de chercher expédient pour s'asseurer,

comme chacun est plus tenu à soy que à autrui; qu'elle estoit fort esbahye du peu de compte que le Roy faisoit d'elle, lequel elle imputa aux Espagnolz, et que, aiant veu la promptitude dont elle usoit jusques icy, il avoit heu à mespris ses offres, mesmes à présent n'avoit daigné luy escrire sur ce que Coban avoit traicté, ny Vostre Excellence mesmes (à qui le Roy avoit dict qu'il en escriroit), et que m'ayant envoyé charge de la part du Roy, à ce qu'il sembloit, sur l'envoy de Coban en Espagne, je n'en avois heu nulle néantmoins sur ce particulier qui emportoit surtout, duquel tout le reste de ma négociation deppendoit; que à ceste cause elle estoit délibérée d'envoyer Coban à Vostre Excellence, ou quelcung autre, car elle en avoit trois ou quatre à la main, non pas pour demander simplement à Vostre Excellence quelle response elle pouvoit avoir, mais pour mettre en taille quelques autres choses pour cela; car ce n'estoit point elle qu'on devoit ainsi trainer, qui, néantmoins qu'elle fût femme, on devoit considérer qu'elle estoit royne, et telle.

Sur cecy je respondis à Sa Majesté que, outre ce que j'avois heu de charge, laquelle sommairement je reprins, je ne luy scaurois dire grand' chose, non toutesfois à faulte de bonne volonté, mais pour non sçavoir rien plus avant, ny de l'intention du Roy ny de celle de Vostre Excellence; que la sienne tant débonnaire méritoit sans faulte grande louange, et qu'elle devoit à nostre roy celle qu'elle me disoit avoir en son endroit, car j'estois asseuré qu'il la payoit du réciproque. Quant à Vostre Excellence, je ne l'avois congne sinon fort désireuse d'accommoder les choses du Pays-Bas, ce que le Colloque de Breda avoit montré l'année passée, duquel on s'estoit départy pour l'insolence de noz adversaires, qui impudament porfoient sur le point de la religion principalement, sur lequel j'estois bien ayse d'avoir ouy de Sa Majesté ce qu'elle m'avoit dict: car il ne conviendroit qu'elle demandât au Roy ce qu'elle-mesme ne voudroit souffrir en son pays, asçavoir exercee de diverses religions, pour plusieurs raisons que je luy alléguas, et que de vray ce seroit ung grand bien, si on pouvoit trouver moien d'appaiser les troubles qui pour ceste cause estoient universelz en toute la chrestienté; que ayant les rebelles du Roy trenché si court à Breda l'espoir de devoir retourner en communication, à prétexte qu'ilz estoient en train d'accommoder leurs affaires par autre voye, et mesmes par l'assistance de quelque autre prince souverain, le Roy (comme je pensois), irrité premièrement de leur insolence et protervie (1), les avoit jugé indignes du bien qu'il désiroit leur faire, et possible n'auroit voulu qu'on parlât plus de communication, pour non montrer qu'il heust doubte d'aucun appuy qu'ilz sceussent prendre; et quant à moy, je pensois que c'estoit la cause

(1) *Protervie*, orgueil, impudence.

pour laquelle il avoit fait amas de si grandz deniers à présent, non-seulement pour les ranger, mais pour faire teste et accomectre tous autres qui l'en voudroient empêcher ; partant que la royne ne se devoit esmerveiller, si le Roy et Vostre Excellence ne s'avançoient à ces offres, mais que, aiant entendu la royne ce que Coban avoit rapporté à Sa Majesté, lequel elle avoit délibéré de renvoyer aux Pays-Bas, j'estimerois qu'elle se devoit contenter pour ce coup de rechercher quelle response le Roy auroit donné à Vostre Excellence, sans entrer en autres termes dont il puist naistre aigreur ou plus grande deffiance, car Sa Majesté, en cecy monstrant de continuer en son zèle, sans donner occasion de penser autrement, ne faisoit rien indigne d'elle ; ains au contraire, quant à moy, j'estimois que personne ne pourroit mieulx achever cest affaire qu'elle, s'il luy plaisoit l'encheminer par la voye que plus convenoit à elle-mesmes, sa qualité et de son estat : car à tout cela j'estimois qu'il luy emportoit grandement de se conserver l'auctorité et amitié du Roy, laquelle je sçavois ne commenceroit à manquer jamais du costel de luy ; que certes le vray moien seroit, puisque ces rebelles ne se vouloient ranger à la raison, qu'elle se joingnit avec le Roy, comm'il prétendoit par les articles que je luy avois présenté de nouveau, lesquelz, oultre la raison qu'ilz avoient des traictez, emportoient pour toutes occasions à l'advenir et pour la postérité de Leurs Majestés : car la mesme assistance pourroit tirer la royne du Roy, nostre maistre, le cas semblable le requerrant, que à présent elle pouvoit donner en ces affaires au Roy.

Là-dessus elle me dict que, quant à l'action prétendue, son conseil y avoit assez satisfait, mais que par amitié elle desiroit de faire beaucoup, pourveu qu'elle fût correspondue, comme elle l'avoit offert. Je luy dis qu'en cecy le Roy sans faulte n'y manqueroit, mais que ces articles il présupposoit qu'ilz deppendoient des traictez, et que sur cest altercas Sa Majesté feroit bien d'accepter la voye des commissaires offerte entre autres par le Roy, afin que cela se déterminât au plus tost.

Nous heusmes encoires beaucoup d'autres propos en ceste substance, car elle me retint quasi deux heures, et entre autres me parlat des affaires de France, lesquelz elle pensoit s'accomoderoient, et que de là ceulx d'Hollande et Zélande estoient sollicités ; qu'elle empêchoit tout ce qu'elle pouvoit, afin qu'ilz n'entrassent en paiches (1) avec les François, et que monsieur d'Alançon n'estoit pas si ennemi de son frère comme on pensoit, lequel se heust peu sauver beaucoup plus tost, s'il heust voulu, et qu'il pourroit faire encoires de grandz maulx, mais que sans faulte il desiroit de conserver l'estat et le royaume de son frère. Je luy respondis sur cecy assez amplement,

(1) *Paiches*, probablement pour *países*.

pour luy montrer combien peu nous nous doubtons de ce costel-là, et que ce qu'elle disoit de monsieur d'Alançon estoit bien malaysé à reconnoistre de ses actions, mais que je craingnois (pour veoir ce qu'elle diroit) que possible Sa Majesté en ceuy avoit quelque peu de passion, puisqu'il estoit de ses serviteurs. A cela elle se mit à rire, me disant que j'avois raison, mais qu'elle craingnoit de le perdre, s'il venoit la veoir; comm'il estoit délibéré, et usat de quelques autres petits propos gratieux qui sembloient vouloir inférer que ce n'estoit pas là-dessus qu'elle faisoit son compte. Et comme elle m'avoit assené (*sic*) quasi qu'elle prétendoit suspension d'armes entre Vostre Excellence et les rebelles, envoyant Coban, ce que je comprins plustost de ce que j'avois ouy que de son dire, et que j'ay entendu d'autres qu'elle pourroit faire quelque autre résolution, si cela luy estoit retranché, je n'en vouluz rien dire plus tost, jusques à ce que, discourant entre autres choses du traicté de Breda, commé elle disoit qu'il s'estoit rompu pour ce qu'on n'avoit voulu octroier suspension d'armes, je luy respondis qu'il s'en estoit traicté, mais que les ennemis monstrarent, par les conditions qu'ilz mirent en avant, que c'estoit de vray cela qu'ilz prétendoient, et non de se réconcilier, pour nous faire perdre temps, mais que Sa Majesté pouvoit considérer s'il estoit raisonnable que, faisant eulx seulement une guerre deffensive avec si peu de gens et si petite despense, que nous perdissions la saison des exploictz, entretenant le Roy ung si grand camp à si grandz fraiz, hyver et esté. A cela elle me dict que leur despense à leur respect n'estoit pas moindre que celle du Roy, et que c'estoit ce qui les mectoit en désespoir et leur faisoit chercher de se rendre à autre prince qui les soustint.

Après, pour ce qu'elle me demandat si je n'avois point escript à Vostre Excellence, suyvant ce qu'elle m'avoit requis, pour entendre quelle response celle-là auroit eu du Roy sur ceste réconciliation, je luy dis que ouy, et que déans deux ou trois jours j'espérois l'avoir de ces lettres-là, si bien je ne m'asseurois pas que Vostre Excellence me la voudroit donner là-dessus, possible pour non monstrer de rechercher ce moien, auquel, à ce que j'avois entendu de Coban mesmes, le Roy ne condescenderoit, si ce n'estoit pour gratifier Sa Majesté.

Sur quoy nous demeurames que doncques, pour deux ou trois jours, je ne prendrois congé d'elle, combien qu'elle pensoit me licentier pour haster davantage cest affaire, et que desjà l'autresfois, quant son conseil fut assemblé, elle me attendit jusques à huict heures, pensant faire le mesmes. Je dis qu'on ne m'en avoit adverty, et que le conseil de soy s'estoit résolu de communiquer derechief avec Sa Majesté, comme je pensois qu'il avoit fait, et qu'elle me donneroit quelque bonne expédition, suyvant ce que j'avois requis, pour pouvoir tesmoigner à Vostre Excellence et au Roy

le devoir que j'avois fait. Elle me dict aussi que, si cependant il s'offroit autre chose, ou que je luy voulusse faire entendre ou bien qu'elle me voulût communiquer hors de ma charge, pour avoir mon advis comme d'ung sien amys, qu'elle m'en feroit parler par Haton, qui m'estoit fort affectionné, et personne qui mérite le compte qu'elle en faisoit, et plus (possible) que je n'avois encoires recongnu ; qu'elle en faisoit compte particulier, encoires qu'il ne fust de son conseil, et que je ne la tinsse pour si simple qu'elle ne recongnût l'humeur de tous, mais qu'il falloit qu'elle se servisse de divers, de toute estoffe, et des grands et moiens, pour tenir bon accord ; que les moindres aussi elle les sçavoit eslever quant ilz le méritoient : sur quoy elle m'allat particularisant les conditions de chascun de ceulx avec lesquelz j'avois traicté, mais avec tout cela que j'entendis qu'elle estoit le chief, et que d'elle deppendoit tout. Je louas grandement ceulx avec lesquelz j'avois heu à négocier, et luy dis qu'il sembloit bien qu'ilz avoient ung tel chief qui les avoit sceu ainsi choisir, mais encoires que je fusse estrangier, je m'estois assez apperceu de quelques factions et oppinions différentes, non pour les avoir recherché curieusement, mais pour mieulx me conduire à la satisfaction de Sa Majesté, et que je me asseurois, la congnoissant si prudente, qu'elle ne se lairroit menner de l'ung ny de l'autre, sinon dresserait de soy-mesmes ses actions à la tranquillité qu'elle avoit jusques icy conservée en son royaume, et à ce qu'il convenoit pour la seurté de sa personne et de ses Estatz. Et cecy dis-je ainsi légèrement, pour ce que à Eltem je feis ung grand discours à maistre Haton de ce que j'appercevois de l'estat de la royne et de ceulx qui estoient appuyez d'elle, combien il leur emportoit de conserver l'amitié du Roy, les inconveniens évidens et certains qui suyvroient d'une rotture, et cecy fort amplement : tellement que je suis certain qu'il luy en aura rendu compte, car je le vis en peine, d'autant que je luy respondis fort serré à toutes les persuasions qu'il me comptat l'on faisoit à la royne ; et comme, sortans de ces divises, nous nous mîmes incontinent à table, j'apperceuz qu'il fut fort pensif et mélancolicque durant le souper.

Je me partis en ceste sorte de vers la royne, moins accaressé, ce me sembla-il, de ses conseillers, que je treuvas au sortir, que je n'avois esté les aultres fois. Du tout Vostre Excellence pourra considérer ce qu'il luy semblera qu'on doit entendre en cecy. Ores, quelques-uns m'ont asseuré (comme j'à j'ay escript) que ceste court treuvoit estrange tant de faveurs que m'y estoient faictz ; et l'ambassadeur de France hat attiltré quelques-uns pour me tirer les vers du nez ; et moy je suis pour aller visiter sa femme, seulement pour veoir quelle mine il tiendra. Il ha faict négocier avec le conte de Licestre, par main tierce, pour l'adjurer de luy dire ce qu'il pense ressortir au mariage de monsieur d'Alançon, et s'il luy conseilloit de venir par deçà.

J'entens que le conte luy ha respondu qu'il ne le luy desconseilleroit pas, mais qu'il ne le vouloit assurer, ains qu'il soupçonnoit fort que sa maistresse ne se marieroit jamais. Et sur ce particulier je remectray à compter quelque aultre chose, mais que je voye Vostre Excellence, à laquelle je prie le Créateur veuille donner en toute prospérité heureuse et longue vie.

Monseigneur, à tant, etc. De Londres, ce m^e de mars 1576.

De Vostre Excellence très-humble et obéissant serviteur,

F. PERRENOT.

X

Au grand commandeur de Castille.

Londres, 5 mars 1576.

Monseigneur, il est bien vray ce que l'on dict, qu'il n'y ha mal de quoy bien n'advienne. Pourtant (encoires que je ressens grandement l'ennuy du chevallier Giraldi, pour l'obligation que je doibs aux courtoisies qu'il m'hat usé), si ne veulx-je laisser de compter quant et quant à Vostre Excellence que, ayant esté prinse sa femme entre Douvre et Calais par ceulx de Vlissinghes, nonobstant que ung frere de milord Coban l'accompaignoit de par ceste royne, et le maire de Douvre, la royne l'hat ressentu si très-fort qu'elle ha mandé (à ce que j'entens) qu'on arrestât les depputez de Hollande et Zélande et tous les batteaux et marchandises qui se treuveroient appertenans à eulx en ce royaume, jusques à ce qu'on heust réparé ceste injure, et restitué le tout jusques à une espingle, pour ce qu'elle ha prins de bien mauvaise part ce que Sainte-Aldegonde luy ha fait respondre qu'il en escriroit, combien qu'il pensoit que ses lettres ne serviroient de rien, puisque ceste prinse estoit de bonne guerre, des subjectz de nostre roy et des biens de leurs ennemis : tellement que je puis bien penser à mes affaires, car ilz ont juré, par tout leur bon Dieu, que je ne leur eschapperay au retour, puisqu'ilz ne m'ont sceu rattaindre venant icy.

En ces entrefaites, plusieurs autres marchans de ceste ville, en troupe respectable, allèrent aussi hier faire leurs plainctes à ceste royne de plusieurs autres robberies que ces gallans leur ont fait : tellement que possible cecy servirat à faire mieulx recongnoistre à ces gens le bon voisinaige et conduite que se caiche soubz la sainte Évangille qu'ilz preschent.

L'on m'ha mandé par Corbet, ce matin, de venir cest après-disner en court, pour veoir les esbatz qu'on y représentera. Et ayant esté hier en la maison de l'ambassadeur de France, à tiltre de visiter sa femme, pour plusieurs courtoisies qu'il m'hat usé, ny luy ne m'hat dict chose de substance, ny ne s'ha pas donné grand maigne (1) à me sonder, non plus qu'il ne fit une autre fois en la maison de l'ambassadeur de Portugal, où je me treuvas à son instance. Je le tiens pour ung honneste gentilhomme, et plus soldat que autre chose.

Monseigneur, à tant, etc. De Londres, ce v^e de mars 1576.

Je viens encoires à temps du palais pour adjouster icy que ceste royne (si bien quasi tout le temps s'est passé à veoir combattre les ours et taureaux aux chiens, et divises publiques) si est-ce qu'enfin s'estant mise à parmenner, et m'ayant prins avec elle à part, elle me demanda si je n'avois encoires response de Vostre Excellence, d'autant qu'elle désiroit d'envoir, déans deux ou trois jours, celluy qui doit partir pour l'aller treuver, me priant que je ne voulusse séjourner plus icy, puisque je n'avois nouvelle de Vostre Excellence : mais je luy dis que j'espérois que le mesme courier que j'ay dépesché ne pourroit tarder ; et sur cela m'hat-elle encoires donné deux jours de terme, tellement que mal pourroy-je prolonguer plus. Elle s'est plainete à moy de l'insulte que les Flissinguois ont fait à la femme du chevalier Giraldi, et des pilleries qu'ilz font sur ses subjectz, qu'elle ne veult souffrir, adjoustant ce qu'elle ja me dict autrefois, qu'elle en estoit toutesfois quasi bien ayse, puisque l'on pouvoit veoir combien ceux-là avoient mal parlé, lesquels avoient asseuré qu'elle estoit de leur party et qu'elle les secouroit. Elle me comptat aussi d'avoir reveu ce qui avoit esté offert aux rebelles à Breda, qu'estoit beaucoup sans faulte, mais qu'il fût ung peu plus clair, et que de vray ilz s'estoient fort mescongnoz en aucunes demandes. Je luy advouas le dernier, sans me vouloir beaucoup plus enfoncer au surplus.

De Vostre Excellence très-humble et obéissant serviteur,

F. PERRENOT.

(1) *Maigne*, peine, de l'espagnol *maña*.